

## Compte-rendu des réunions du conseil municipal

des 20 septembre et 9 novembre 2018.

### Nouvelles compétences de la communauté des communes du Romorantinais et du Monestois au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Lutte contre la désertification médicale et soutien à la population, actions en faveur des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendants (EHPAD)
- Possibilité d'accorder des subventions aux cinémas classés « art et essai » ou réalisant moins de 7500 entrées en moyenne hebdomadaire
- Gestion de fourrières de véhicule

L'article 14 des statuts expirant en 2018 est supprimé : **soit suppression à partir du 01/01/2019 d'une attribution compensatoire de l'ordre de 37 000 € à la commune de St Julien sur cher. Le conseil municipal émet une vive inquiétude pour les budgets communaux futurs.**

La commune de St Julien accepte l'intégration de la commune de Courmemin dans le périmètre de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois et de ce fait la nouvelle représentativité au conseil communautaire. A savoir, St Julien sur cher perd 1 siège.

### Positionnement du conseil municipal concernant un projet éolien sur une commune limitrophe st Loup sur cher

S'agissant de l'implantation de 7 éoliennes de 165m de haut, à proximité d'habitations, considérant quelles altéreraient fortement le paysage ainsi que la cohérence environnementale, considérant que notre commune n'a pas à subir les effets négatifs de la décision de la commune voisine : effets négatifs sur les valeurs immobilières, le tourisme vert et le développement de notre territoire, considérant les nuisances visuelles, sonores, environnementales (ZPS) impactées sur le territoire de St Julien, considérant qu'il y a d'autres alternatives à l'avenir énergétique, le conseil municipal affirme son opposition à l'implantation d'éoliennes à proximité de la limite de commune de St Julien sur cher, et demande la prise en compte de ces éléments par les services de l'Etat.

### Aide financière

La CCRM a accordé un fonds de concours pour le changement des luminaires de la mairie d'un montant de 1348 € et un fonds de concours pour l'éclairage du stade d'un montant de 2197 € représentant 50% de la dépense totale

### Archives municipales

M. et Mme Boulben et M. Lohez procèdent actuellement au classement des archives des 2 guerres. Le conseil municipal les remercie.

### Portique limitant la hauteur à 2 m Rue du Bac

Le portique, ayant été endommagé par un véhicule, a été changé. L'assurance a pris en charge les dégâts.

### Salle des fêtes

Augmentation de 5% des tarifs de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les tarifs n'ont pas été changés depuis 2010.

Ajout à la convention de location : les locataires devront signaler dans les 3 heures après la remise des clefs tout dommage non relevé lors de l'état des lieux d'entrée. Dans le cas contraire, le dégât leur sera facturé.

Trois radiateurs électriques obsolètes ont été remplacés.

### Gaspar

GRDF va installer sur la cheminée de la mairie, une antenne de moins d'un mètre, permettant de télérelevé dans l'avenir, les données de consommation des abonnés gaz de ville.

### Tri Sélectif

Suite aux nombreuses réclamations, la CCRM nous informe que les poubelles jaunes seront ramassées tous les 15 jours à partir du mois d'avril 2019. Le calendrier est en cours de réalisation.

– La mise sur la voie publique des conteneurs couvercles fermés en vue de leur enlèvement par Veolia doit s'effectuer à partir de 18h la veille de la collecte (cette dernière commençant à partir de 4h du matin). Ils doivent être présentés avec les poignées accessibles côté rue et ne doivent occasionner ni gêne, ni insalubrité pour les usagers de la voie publique.

– Les conteneurs doivent être retirés de la voie publique dès qu'ils ont été vidés par Veolia. Dans tous les cas, ils doivent être retirés au plus tard le lendemain matin de la collecte à 8h00.

– Le dépôt de sacs à ordures sur le domaine public est interdit. Tout sac supplémentaire présenté à la collecte doit être posé sur le couvercle de votre bac et non sur le sol.

### Achat de terrains

Dans le cadre d'extension du cimetière, il est envisagé d'acquérir 2 terrains limitrophes. Une proposition sera faite aux vendeurs.

### Ruisseau

43 riverains du ruisseau ont reçu un courrier leur rappelant leur obligation de nettoyage pour ne pas entraver le cours de l'eau. Nous les remercions de leur compréhension.